Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Pascal FRENDO.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Délibération 13 DEVIS POUR LE PORTAIL ET LE PORTILLON DU CIMETIERE

Monsieur Benoit BOURSEUL a demandé un devis à la société Arguenon Solution Décapage Industriel pour réaliser un sablage, un apprêt anticorrosion et une peinture du portail et du portillon du nouveau cimetière.
Cette société a réalisé un travail satisfaisant sur le portail de l'ancien cimetière en 2025.

Le devis fournit s'élève à la somme de 851.95 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération accepte la réfection du portail et portillon du cimetière du nouveau cimetière avec la société ASDI.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Pascal GODEST

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 9 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor